

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

## **Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest » par [arrêté du 11 avril 2024 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Foie gras d'oie du Sud-Ouest » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée](#), prend effet au 30 avril 2024, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.